REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE
—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-016

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de janvier,
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise **POTHIER ELAGAGE** de Vaulx-en-Velin pour des travaux d'élagage pour le compte de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines, sur la Commune de Torcy durant l'année 2025,
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE 1 : **Tout au long de l'année 2025,** l'entreprise **POTHIER ÉLAGAGE** mettra en œuvre les prescriptions suivantes lors de ses interventions temporaires d'élagage en fonction des besoins des chantiers :

- Circulation à vitesse limitée à 30 km/h.
- Circulation en chaussée rétrécie.
- En alternat manuel ou par feux tricolores.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt seront **INTERDITS**.

ARTICLE 4 : Toutes les mesures de sécurité devront être prises en ce qui concerne la circulation piétonne.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE 6 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 7 : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 8 : Monsieur Le Maire de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté LE CREUSOT – MONTCEAU, Monsieur le Directeur des Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 02 janvier 2025.
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Notifié - Publié le

03 JAN. 2025

aire,

MAIRIE DE TORCY 71210